Image not found or type unknown

Garde partager sans jugement /déménagement

Par **Raphtim**, le **23/03/2021** à **21:53**

Bonjour ,

séparée depuis 2018 , nous avons mit en place une garde alternée sans jugement pour notre fille (6 ans aujourd'hui)

J'ai l'opportunité de part mon travail de déménager et me rapprocher de toute ma famille qui vit à 1h45 de nos domiciles actuels .

j'ai proposé à l'amiable (en recommandé avec AR) une modification du mode de garde et demande la résidence principale en prenant tous les frais à ma charge sans pension .

le papa préféré aller devant le juge . Il a une fille aînée en garde alternée pour laquelle il n'a pas de jugement .
Monsieur est aveugle .

Quelles sont les risques pour moi que le juge ne m'accorde pas la résidence principale ?

Par **youris**, le **24/03/2021** à **09:24**

bonjour,

impossible de préjuger de la décision du juge.

mais vous pouvez vous faire aider par un avocat surtout si le papa a un avocat.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés